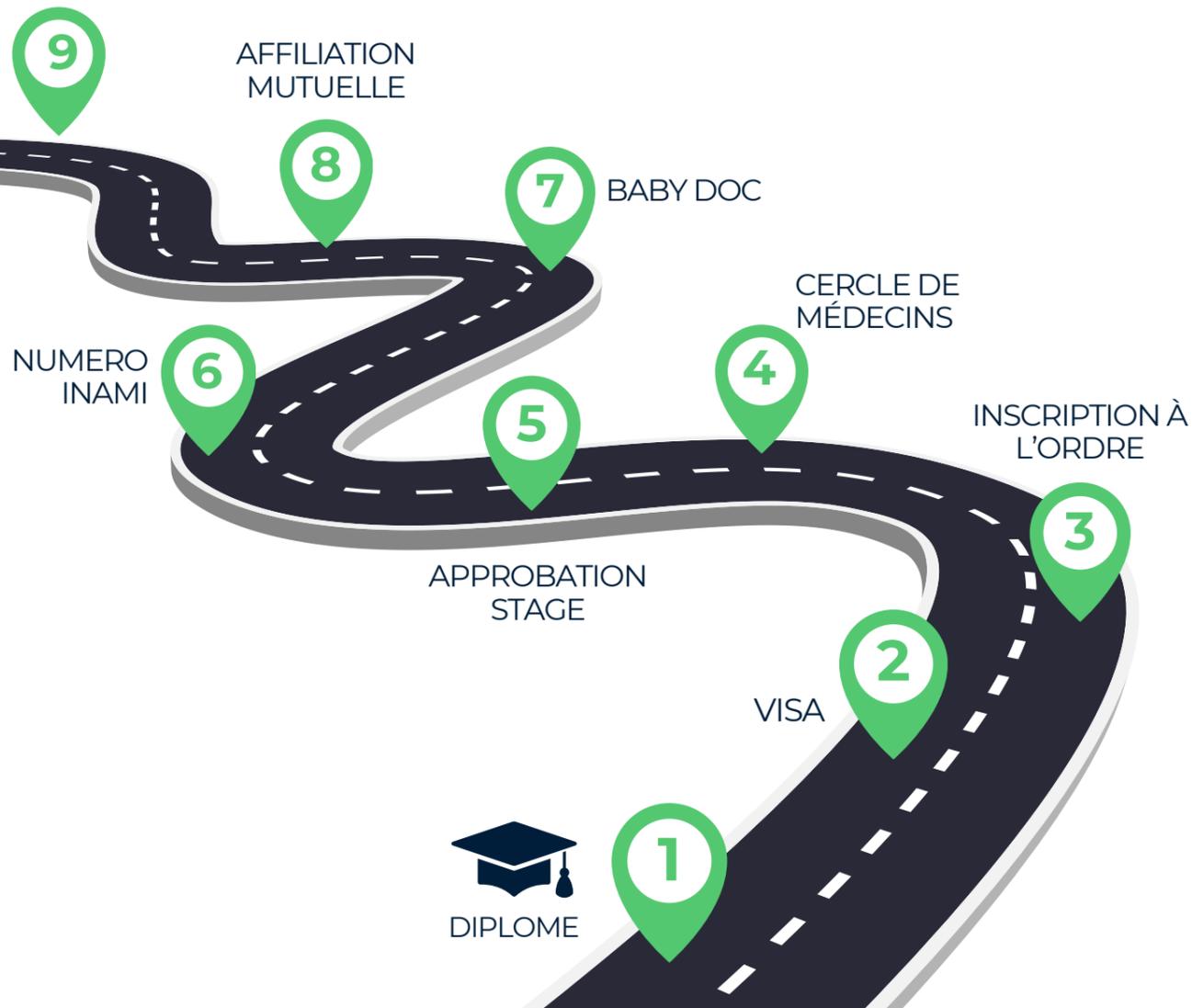


VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Let's go!

 CHECK UP ASSURANCES



- 1 Votre université vous remet votre **diplôme** provisoire le jour de votre promotion.
- 2 Quelques jours après l'obtention de votre diplôme, le SPF Santé Publique vous enverra par e-mail ou par la poste votre **visa**, reconnaissance officielle de votre diplôme.
- 3 L'inscription auprès du Conseil Provincial de l'**Ordre des Médecins** est obligatoire. Pour ce faire, vous aurez besoin de : (1) votre carte d'identité, (2) votre attestation de réussite, (3) votre visa et (4) un extrait de casier judiciaire.
- 4 Les médecins généralistes en formation doivent s'inscrire dans un **rôle de garde** de leur région. C'est également un bon moyen de se faire connaître.
- 5 La demande d'approbation du **plan de stage** doit se faire dans les 3 mois du démarrage, auprès du SPF Santé Publique. Pour ce faire, il faudra vous munir de : (1) votre plan de stage, (2) l'attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins, (3) la convention de formation et (4) l'attestation de sélection délivrée par l'université.
- 6 Le **numéro INAMI** garantit à vos patients le remboursement de vos honoraires par leur mutuelle. Après l'approbation de votre plan de stage, un numéro provisoire vous sera automatiquement envoyé par l'INAMI. A la fin de votre assistantat, un numéro définitif vous sera attribué.
- 7 Travailler en tant que "**baby doc**" entre l'obtention de votre diplôme et le début de votre assistantat, c'est possible. Il faut dans ce cas demander un numéro INAMI provisoire par e-mail à l'adresse medecins-dentistes@riziv-inami.fgov.be, en communiquant votre numéro de registre national et l'attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins. Attention ! Si vous travaillez sous le statut d'indépendant, il faudra également vous enregistrer à la Banque Carrefour des Entreprises et vous affilier à une caisse d'assurance sociale. RGF peut s'occuper de ces démarches pour vous.
- 8 Il faudra vous affilier à la **mutuelle** de votre choix dès le début de votre assistantat.
- 9 En rentrant dans la vie active, il est nécessaire de faire le point sur les **assurances** indispensables, telles que la RC professionnelle, l'assurance auto, le revenu garanti en cas d'incapacité, les plans de pension, etc.